

SAINT AGOBARD, ARCHEVÊQUE DE LYON

840

Fêté le 6 juin

Agobard, que les Lyonnais appellent vulgairement saint Agobo ou Aguebaud, était français. On ignore de quelle province il est originaire. Le temps et les révolutions, qui effacent tant de souvenirs, n'ont laissé arriver à notre connaissance que de rares épisodes de sa vie. Elle ne dut pas être obscure, cependant, l'existence d'un tel prélat placé sur le premier siège épiscopal des Gaules, alors que les évoques avaient à la cour un rang aussi distingué, et une si grande influence sur les événements en général. C'était un fier génie, en effet, que cet homme aux idées larges, au noble cœur; qui, avec une constance digne des Apôtres et des Pères de l'Eglise, malgré sa timidité naturelle, dont il fait l'aveu lui-même, avait le courage de s'élever contre toutes les erreurs dogmatiques de son temps, de démasquer et de combattre toutes les menées des Juifs, alors si puissants et si pernicieux à la société chrétienne, de condamner ouvertement tous les préjugés et les superstitions populaires de son époque, de tonner contre les abus dans l'Eglise et les usurpations sacrilèges des grands, enfin de dire aux rois la vérité. Aussi voyons-nous Agobard en relation avec ses plus illustres contemporains : le fameux Ebbon, archevêque de Reims; Bernard, évêque de Vienne; Nibrède et Barthélémy, successivement archevêques de Narbonne; Adalard, abbé de Corbie, et le comte Vala, son frère, qui fut moine de la même abbaye; Héliassachar, abbé de Saint-Riquier; Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui devint archichapelain après saint Adalard; Valafride Strabon, abbé d'Ange; Malfred, comte d'Orléans, le personnage le plus important de la cour de Louis le Débonnaire et bien d'autres d'une époque qui ne fut pas sans éclat. Car, selon l'expression d'un biographe de notre Saint, après l'âge d'or de Charlemagne, c'était encore l'âge d'argent; mais déjà l'on pressentait l'âge de fer, et Agobard disait : «Nous vivons dans des temps bien mauvais, et au milieu d'une société ulcérée ?»

Sa science et sa piété lui avaient mérité l'estime de l'archevêque de Lyon, Leidrad, qui lui fit donner la consécration épiscopale et le prit pour coadjuteur, ou co-évêque, comme on disait alors. Bientôt Leidrad se démit de sa charge et alla terminer paisiblement ses jours dans le monastère de Soissons, après avoir désigné Agobard pour son successeur, en 813. Son titre d'archevêque de Lyon, reconnu par ses diocésains, qui le regardaient déjà comme leur pasteur légitime par le fait de son ordination canonique et de la désignation de Leidrad, fut ratifiée, disent Adon et Hugues de Flavigny, «du consentement de l'empereur et du Concile général des évêques de France»; ce qui doit s'entendre du Concile de Mayence, dont parle Yves de Chartres, et non celui de Chalon-sur-Saône, qui fut seulement provincial. Louis le Débonnaire n'avait pas encore rendu à l'Eglise la liberté des élections que, depuis près de quatre siècles, les princes s'étaient plus ou moins réservées. Celle d'Agobard donna lieu, dans le Concile, à des contestations. On ne la trouvait pas conforme aux anciens canons. On alléguait que deux évêques ne pouvaient occuper simultanément le même siège; enfin il n'appartenait pas à un prélat de se choisir un successeur. La cabale n'était point étrangère aux difficultés soulevées contre Agobard; il triompha néanmoins, grâce, sans doute, à ses mérites personnels et à la faveur du prince, naturellement bienveillant. Le choix de Leidrad, prélat recommandable par ses services, et qui avait laissé à la cour de brillants souvenirs, dut également contribuer au succès du nouvel archevêque. Du reste, les exemples ne manquaient pas dans l'antiquité pour autoriser ce qui avait été fait pour lui.

Un des premiers soins de la sollicitude pastorale de notre Saint fut d'essayer de ramener à la vérité Félix, ancien évêque d'Urgel, envoyé en exil perpétuel à Lyon par Charlemagne, sur la demande du Concile de Francfort (794). Ce prélat, renouvelant les impiétés de Nestorius, faisait Jésus Christ fils de Dieu par adoption, non par nature. Convaincu et condamné par les Conciles de Narbonne en 781; de Frioul, la même année de Ratisbonne, en 792 il se rétracta, mais seulement de bouche, devant le pape Adrien. Bientôt, en effet, il recommençait à dogmatiser mais, le Concile réuni à Francfort, sous la présidence de deux légats, le condamna encore. Il fallut même renouveler cette condamnation à Rome, en 799, puis à Urgel et à Aix-la-Chapelle; la même année, à cause de son obstination et de celle de ses adhérents. Agobard venait le trouver en personne; et, avec autant de patience que de savoir, il réfutait sa doctrine, démontrait que, s'il y a en Jésus Christ deux natures, il n'y en a pas moins unité de personne que, par conséquent, en parlant du Sauveur, l'on peut attribuer à la Divinité ce qui est dit de l'humanité, et réciproquement que Marie est donc vraiment Mère de Dieu;

enfin que l'union de Jésus-Christ avec son Eglise, s'étendant à plusieurs personnes, n'est qu'une union purement spirituelle. Félix, poussé à bout, s'avoua encore une fois vaincu, mais mourut obstiné dans son hérésie. C'est ce que nous apprend Agobard dans le traité qu'il composa contre la doctrine de ce malheureux, postérieurement à sa mort, arrivée en 818.

Ce fut surtout contre les Juifs que notre Saint eut à déployer son énergie et sa vigilance. Pour se faire une idée des difficultés, des tribulations, des périls même qu'il rencontra dans cette lutte, il faut lire le mémoire qu'il intitule *De Insolentia Judaeorum*, adressé à l'empereur; sa lettre au même prince, écrite et signée de deux autres évêques, en concile à Lyon, probablement celui qu'il réunit en 821; ses lettres concernant la même affaire aux abbés Adalard et Hilduin, à l'archevêque de Narbonne Nibrive, et au comte d'Orléans Mantfred.

Aussi fiers dans le succès, que rampant devant la force, les Juifs étaient à cette époque un fléau pour la société, un danger pour la foi des chrétiens. Non contents de s'enrichir aux dépens de la fortune publique et privée, ils insultaient chaque jour la religion, blasphémaient ce qu'il y a de plus saint, affectaient pour les fidèles le plus impérieux mépris. Ainsi, trouvaient-ils dans leurs animaux de boucherie quelque'un des défauts qui les rendent impurs à leurs yeux, ils les mettaient dédaigneusement de côté pour les vendre aux chrétiens, les appelant pour cette raison des bêtes chrétiennes. Ils entraînaient des femmes à venir célébrer avec eux le sabbat, faisaient travailler le dimanche leurs ouvriers, leur donnaient de la viande à manger en Carême. Leur obstination à vendre le dimanche, et non le samedi, jour ordinaire de marché, empêchait beaucoup de fidèles, ceux des localités éloignées des villes, d'assister à la liturgie et aux offices de l'Eglise. Enfin, outre les anciennes synagogues qu'on leur tolérait, ils en construisaient de nouvelles, où ils entraînaient les chrétiens; quelques ignorants trouvaient déjà que la prédication des Juifs valait mieux que celle des prêtres de l'Eglise. Ils allèrent jusqu'à vendre des esclaves chrétiens aux Maures d'Espagne. Saint Agobard cite sur ce fait des témoins pris parmi les Juifs eux-mêmes. Au moment où il terminait son premier mémoire, arrivait de Cordoue à Lyon un homme que des juifs de cette dernière ville avaient dérobé tout enfant, vingt ans auparavant, et vendu aux Musulmans. Il venait de s'évader en compagnie d'un autre chrétien de la ville d'Arles, enlevé et vendu de la même façon. «Pendant que nos recherches nous amenaient à découvrir sa famille, dit Agobard, nous avons appris que le même juif avait ainsi livré d'autres enfants chrétiens aux infidèles, et que, cette année même, un enfant a disparu, enlevé par un autre juif. Présentement, ajoute-t-il, nous avons la certitude que de nombreux chrétiens achetés par les Juifs, étaient, de leur part, victimes de brutalités que la pudeur ne permet pas de décrire». Notre Saint se fait fort de produire des témoins à l'appui de ses récriminations, et de montrer aux Juifs leur condamnation dans les Livres Saints qu'ils ont entre les mains.

Il y trouvait aussi celle des doctrines superstitieuses qu'ils ont substituées à la parole de Dieu. Aussi, ne manquait-il aucune occasion de les combattre, d'éloigner les fidèles de tout commerce avec eux, de réclamer des princes la répression de leur insolence et de leurs atrocités. Un zèle aussi ardent contre une secte nombreuse et influente à Lyon, ne pouvait manquer d'attirer au saint évêque des persécutions. Un jour l'orage éclata. Louis le Débonnaire, par excès de condescendance, avait cédé aux sollicitations de certains officiers gagnés par les Juifs, et accordé des lettres en leur faveur. Un des officiers dont nous parlons, un nommé Evrand, du nombre de ceux qu'on appelait *missi dominici*, sorte d'inspecteurs chargés de veiller à l'exécution des ordonnances impériales, arriva à Lyon, porteur d'une lettre de l'empereur à l'archevêque et d'une autre au comte de la ville, ordonnant à celui-ci de s'opposer aux prétentions du zélé prélat. Ces lettres sont si peu en rapport avec la piété de Louis, qu'Agobard lui déclare à lui-même que, en dépit du sceau et de la signature, il a refusé de les croire authentiques. L'attitude de l'évêque excite la fureur des Juifs, encouragés déjà par les procédés tyranniques d'Evrand pour les populations qu'ils exploitaient. Ce dernier dit hautement que l'empereur a retiré son estime à Agobard. Sur ces entrefaites arrivent deux autres officiers porteurs de titres et de pièces auxquelles on ne peut refuser créance. Grande joie parmi les Juifs. Effrayés par leurs menaces, des chrétiens abandonnent la ville, d'autres se cachent, quelques-uns sont arrêtés, tous sont dans la consternation. Les Juifs, entend-on dire aux officiers, ne sont pas aussi odieux au prince qu'on le prétend; plusieurs sont honorés de son amitié; il s'en trouve qui valent mieux que des chrétiens.

Au plus fort de la tempête, l'archevêque était à l'abbaye de Nantua, occupé à régler une contestation entre les moines. Evrand en profite pour se mettre ouvertement à la tête des Juifs qui le regardent comme leur maître, *magister eorum*, selon l'expression d'Agobard. En vain le prélat lui fait-il représenter, par des prêtres qu'il lui envoie, qu'il n'a rien fait contre l'autorité

du prince, les *missi dominici* ne veulent rien entendre, et les envoyés du prélat jugent prudent de ne plus se montrer.

Tels sont les faits dont se plaint notre Saint à l'empereur lui-même, puis à l'archevêque Nibrède, son ami. Une excellente occasion se présenta un jour pour plaider en présence du prince la cause de l'Eglise. Une assemblée de prélats et de seigneurs fut convoquée à la cour mais, par un effet de son excessive timidité, la parole manqua au saint Archevêque. Il n'entendit même pas ce que lui dit l'empereur, sauf l'autorisation qu'il lui donna de se retirer. C'est lui-même qui le raconte avec sa modestie ordinaire. Il regagne donc sa résidence, déconcerté, confus. Réfléchissant au moyen de réparer cet échec et de confier les intérêts de la religion à de fermes défenseurs, il rédige un nouveau mémoire qu'il adresse aux principaux personnages de la cour; c'étaient Adalard, le comte Wala, son frère, et l'abbé de Saint-Riquier. Il demande que l'empereur remette en vigueur les édits de ses prédécesseurs que les esclaves des Juifs soient libres de demander le baptême, s'engageant à payer à leurs maîtres le prix de leur rachat, comme le veut la loi canonique en cette circonstance, l'Eglise défendant qu'aucun de ses enfants soit l'esclave d'un Juif. Agobard fait encore de nouvelles instances auprès du prince par l'intermédiaire d'Hilduin, abbé de Saint-Denis, successeur de l'abbé de Corbie dans les fonctions d'archichapelain. On venait de mettre à la tête de ce dernier monastère, le comte Wala, qui avait embrassé la vie religieuse sous la conduite d'Adalard, son frère. Agobard lui écrivit également au sujet de cette affaire, sachant que, dans le cloître, il continuait à exercer auprès de l'empereur une utile influence. Malgré toutes ces sollicitations, nous ne voyons point que le faible monarque ait jamais révoqué les mesures prises en faveur des Juifs, ni remis à leurs esclaves la liberté de recevoir le baptême sans le consentement de leurs maîtres.

Le vigilant pasteur eut encore à écarter un autre danger qui menaçait la foi des peuples. Les discussions, qui avaient mis en feu l'Orient au sujet du culte des icônes, partageaient déjà les esprits en France. L'idée généralement répandue alors était que Dieu avait donné l'empire à la nation française, en récompense de sa fidélité à honorer les images des Saints, et l'on était persuadé que la suprématie universelle retournerait aux Grecs le jour où ils reviendraient, sur ce point, à la doctrine et à la pratique de l'Eglise. Aussi, les uns par préjugé politique, les autres faute de bien entendre les termes du second concile de Nicée, rejetaient ce concile. C'est ce que fit Agobard, croyant qu'il ordonnait d'adorer les images. Le traité qu'il composa sur cette question semble refuser aux images toute espèce de culte, tandis qu'en réalité il ne leur refuse que celui de latrerie ou d'adoration. Cave censure ce livre avec la dernière sévérité; mais d'autres écrivains plus éclairés, tels que Masson, Baluze, Raynaud, Mabillon, Le Cointe, lui donnent une interprétation favorable. S'appuyant, en effet, sur la doctrine des Pères, sur celle de saint Augustin en particulier, Agobard ne condamne que les exagérations de ses contemporains. Il ne faut pas être surpris, néanmoins, que sur une question religieuse à laquelle se mêlait le patriotisme, le saint Archevêque, entraîné par son attachement à sa foi et à son pays, n'ait laissé échapper quelques expressions inexactes et un peu exagérées.

Il mit la même ardeur à défendre la vérité contre les préjugés populaires. Il a écrit contre l'opinion qui attribuait à des sorciers la formation de la grêle et des orages, contre les pratiques superstitieuses et les sacrifices païens, encore en usage pour conjurer les maladies épidémiques d'alors. Ces maladies avaient des caractères étranges. On voyait des personnes prises subitement de convulsions épileptiques qui les faisaient croire possédées du démon. D'autres avaient les membres comme dévorés par un feu intérieur, couverts de tumeurs et d'ulcères. Barthélemy, qui avait remplacé Nibrède, avant l'an 818, sur le siège archiépiscopal de Narbonne, demanda notre Saint ce qu'il pensait de ces faits extraordinaires. Agobard lui répond qu'il ne voit là que des phénomènes résultant des causes naturelles, dont Dieu seul dispose à son gré, par le ministère des Anges, pour éprouver les justes et punir les méchants.

Il s'éleva surtout avec force contre les duels et les preuves judiciaires appelées jugements de Dieu, comme contraires à l'esprit d'union et de paix qui doit animer les chrétiens. On alléguait la loi encore en vigueur dans toute la Bourgogne, dont Lyon faisait partie. «Cette loi, répondit-il, ne vient ni de Moïse ni de l'Evangile, mais d'un roi impie, ennemi de Jésus Christ, l'arien Gondebaud,» et il rappelle les paroles de saint Avite, de Vienne, à ce prince : Pourquoi, disait Gondebaud, entre Etats, entre nations, même entre particuliers, quand les causes sont remises au jugement de Dieu par le sort des armes, la victoire est-elle du côté de la justice ? – «Si les Etats ou les peuples, répondit Avite, s'en remettaient vraiment au jugement de Dieu, ils devraient se rappeler cette parole du Psalmiste : *Dispersez, Seigneur, les nations qui cherchent la guerre*; ils n'oublieraient point cette autre parole : *A moi la vengeance; je me charge de donner à chacun ce qu'il mérite*. La justice d'en haut a-t-elle

besoin de lances et d'épées pour vider les différends ? Souvent nous voyons le parti qui soutient ou revendique le droit succomber dans les Combats, et le parti de l'injustice triompher, par la violence ou la ruse». Saint Agobard conclut en suppliant le très débonnaire empereur, au nom de la religion et de l'humanité, d'abolir ces détestables coutumes, contre lesquelles il adressa au même prince un second mémoire.

Consulté par ses collègues dans l'épiscopat, comme la lumière de son siècle, notre Saint avait parfois à réfuter les objections ou les erreurs de quelques-uns. C'est ainsi qu'il redressa des opinions erronées et des préventions contre lui chez Frédégise, évêque d'Orléans. Sa lettre à ce prélat restera un modèle de l'urbanité et de la courtoisie que l'on devrait toujours garder dans toute discussion.

Agobard apporta le même zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Au mois d'août 822, Louis le Débonnaire avait convoqué à Attigny une grande assemblée des prélats et de la noblesse. Deux hommes vénérables brillaient au milieu de cette auguste compagnie par l'éclat du rang, des vertus et de la science : l'un est Adalard, l'autre Héliassachar dont nous avons déjà parlé. Ils proposent l'un et l'autre de travailler à la réforme de l'Eglise. Agobard accueille avec enthousiasme cette proposition, plaide en faveur de l'Eglise, et entraîne tous les esprits à se concerter pour travailler à relever les ruines de la nouvelle Jérusalem. Prenant ensuite occasion de cette grande question, il réclame contre les laïques détenteurs ou usurpateurs du temporel de l'Eglise. «En vain allègue-t-on a, disait-il, la raison d'Etat et les nécessités du temps. Dieu, pour qui l'avenir est présent, avait bien prévu ces nécessités, quand il a inspiré à son Eglise d'établir ces règles pour tous les temps. Ce que Charles-Martel, Pépin et Charlemagne ont cru devoir faire contre ces lois, n'engage nullement son successeur. Une violation des canons est un attentat contre Dieu même». Il insiste pour que l'empereur remédie à cet abus sacrilège, pour que l'Assemblée ouvre une enquête contre les usurpateurs. Héliassachar et Adalard applaudissent l'orateur; sur leur demande, une assemblée est indiquée à Compiègne, où sera réglée cette importante affaire entre la noblesse et le clergé. Le zèle d'Agobard avait mécontenté trop de gens pour ne pas soulever contre lui une nouvelle tempête elle fut terrible, surtout en Provence et en Septimanie (Bas-Languedoc), au point qu'il lui fallut écrire encore une fois son apologie.

Dans tous ses ouvrages, dans tous ses discours, notre Saint professe pour l'antiquité sacrée un véritable culte. Qu'il s'agisse des mœurs du clergé, des règles de la liturgie ou du chant sur lequel il a deux traités, un de la psalmodie, l'autre de la correction de l'Antiphonaire, tous ses efforts ont pour but de ramener aux saines traditions du passé. De jeunes têtes parmi les Romains, *neoterici romani*, affectaient du dédain pour les canons de l'Eglise de France ou les ordonnances de nos évêques, tant qu'ils ne les avaient pas contrôlés. Agobard leur rappelle l'exemple de leurs devanciers «qui se montraient, dit-il, moins difficiles, et professaient la plus haute estime pour les conciles et les synodes de notre nation.» Il tenait beaucoup à la conservation des usages locaux, à moins qu'ils ne fussent en opposition avec la foi, et ne pouvait souffrir la manie d'introduire dans la prière publique des compositions nouvelles, telles que des motets ou des chants en langue vulgaire qu'il appelle *psalmos plebeios*.

Il aimait à s'entretenir sur ces matières avec son clergé, particulièrement avec ses chantres. Ceux-ci avaient été établis par Leidrad, son prédécesseur, et de leur école étaient sortis déjà plusieurs maîtres. C'est à eux principalement qu'est adressé son mémoire sur la correction de l'Antiphonaire. Dans plusieurs endroits de ce livre, le texte des Ecritures avait été altéré, dans d'autres les paroles lui paraissaient puériles ou peu conformes à la foi et à la piété. Sa critique sur ce point peut sembler exagérée; aussi n'a-t-on pas tenu compte après lui de quelques-unes de ses corrections, comme le remarque Baluze.

Quand on lui citait l'exemple de Rome, il répondait par le mot de saint Grégoire : «Ce n'est pas à cause du lieu où elle se trouve qu'on doit aimer une chose; mais on doit aimer le lieu à cause des bonnes choses qu'on y trouve». Il rappelait l'exemple du même Pape qui avait été obligé d'imposer, à Rome même, certaines réformes sous peine d'anathème.

Ce qu'on lira toujours avec fruit, ce sont les passages où il expose la doctrine des Pères sur les dispositions intérieures et extérieures avec lesquelles on doit exécuter les chants sacrés. Il ne veut pas que les études musicales absorbent tous les instants, au détriment d'études plus importantes. On voyait, en effet, des chantres qui, depuis leur enfance jusqu'à un âge avancé, n'avaient pas ouvert un livre propre à les former à la piété et à la connaissance de nos dogmes et des saintes Ecritures; et ces gens-là, pleins d'une sottise vanité, osaient introduire dans l'Eglise des compositions ineptes, d'un caractère profane, et souvent même entachées d'hérésie. Il s'élève également, avec saint Jérôme, contre ceux qui, prenant le lieu saint pour un théâtre, viennent y faire parade de leur voix et de leur personne. «Les anciens,

dit-il, à qui ne manquaient ni la fécondité alimentée par les Livres Saints, ni le talent pour l'exécution, aimaient mieux répéter les mêmes morceaux que fatiguer les chantres et surcharger leur esprit par des nouveautés superflues.»

Agobard était justement fier de son église de Lyon, sous ce rapport : il ne permettait pas qu'on en critiquât les chants ou les usages. Pour avoir osé le faire, Amalaire s'attira deux répliques en termes assez peu ménagés. Ce disciple d'Alcuin, clerc de l'église de Metz, chorévêque de celle de Lyon, avait composé, étant à Rome, en 831, un ouvrage en quatre livres sur les divins Offices, d'après les instructions des ministres de l'Eglise de Saint-Pierre. Quelque sévère que fût le saint Archevêque, contre cet ouvrage, sa critique ne porte que sur des locutions, ou des idées secondaires que l'on peut prendre en bonne part.

Ces questions ne faisaient point perdre de vue à saint Agobard la grande idée qui fut le rêve de toute sa vie, l'unité dans l'empire comme dans l'Eglise. Le plus puissant moyen d'étendre et de maintenir l'unité religieuse était, à ses yeux, l'unité politique. Parle-t-il au clergé ou aux fidèles, c'est l'unité qu'il prêche s'adresse-t-il aux princes des conseils, c'est l'unité qu'il réclame. Il regarde la diversité des lois comme contraire à la parfaite unanimité qui doit réunir les fidèles ainsi que les membres d'un même corps. Il eût voulu voir dans tout l'empire une législation uniforme. S'il plaisait à l'empereur, notre maître, disait-il, d'établir la loi des Francs parmi les Bourguignons, ceux-ci deviendraient plus illustres, et ce pays serait délivré de bien des misères. Agobard eut le sort ordinaire des hommes de génie, il eut la douleur de se voir incompris et réduit à gémir inutilement sur les maux de sa patrie. On ne voit pas, en effet, que le faible empereur ait plus tenu compte de ses avis au sujet des lois de Gondebaud qu'au sujet des prétentions et des excès des juifs.

Le digne prélat déplorait surtout le partage de l'empire. Dès l'année 817, dans l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle, Louis le Débonnaire avait divisé ses États entre ses trois fils, Lothaire, Pépin et Louis, et associé le premier au trône. En 821, il fit confirmer et jurer cette constitution par tous les grands réunis à Nimègue, et il donna à Lothaire le royaume d'Italie, vacant par la mort du roi Bernard. L'an 823, Lothaire, accompagné de Vala devenu moine, venait à Rome, sur l'ordre de son père et sur l'invitation du Pape, se faire couronner roi et proclamer empereur auguste, à Saint-Pierre, le jour de Pâques. Agobard, avec le souverain Pontife, avait reconnu ce nouvel ordre de choses, et, comme tous les autres prélats, il avait juré d'en être le fidèle observateur et défenseur. C'en fut assez pour l'entraîner plus tard à embrasser le parti de Lothaire contre son père, quand il vit celui-ci procéder à plusieurs remaniements successifs des Etats de ses fils, malgré ses premiers et solennels engagements, cédant en cela au caprice d'une femme. Cette femme était Judith de Bavière qu'il avait épousée en secondes noces, après la mort de l'impératrice Irmengarde. Elle lui avait donné, en 829, un fils qui régna depuis sous le nom de Charles le Chauve, et elle ne pouvait souffrir que cet enfant fût sans apanage. Un nouveau partage de l'empire, dans lequel les Etats de Lothaire et de ses frères se trouvaient démembrés, vint mettre le comble au mécontentement général. Depuis longtemps les bruits les plus scandaleux circulaient sur le compte de Judith et de Bernard, comte de Septimanie et de Barcelone, et l'on s'en prenait à eux du désordre qui régnait à la cour et dans les affaires publiques. Agobard se fait l'écho de ces murmures dans l'apologie des princes qu'il publia après la déchéance de leur père. Celui-ci, après avoir abandonné et repris l'autorité, en vint à ne plus faire écrire le nom de Lothaire à côté du sien, en tête des actes impériaux, et la guerre éclata de nouveau entre Louis et ses fils. En 833, Agobard écrit au vieux monarque pour l'avertir des dangers qui menacent particulièrement son âme. Il lui reproche de changer ainsi, arbitrairement et sans consulter Dieu ni ses représentants, ce que Dieu semblait lui avoir inspiré après les plus instantes prières. Nous déplorons, ajoute-t-il, les maux qui sont arrivés, cette année, à cette occasion, et nous craignons fort que Dieu ne soit irrité contre vous. Car nous ne pouvons vous dissimuler que l'on murmure beaucoup de ces serments divers et contraires, et qu'on les blâme ouvertement.

L'exemple du pape Grégoire IV maintenait Agobard dans sa fidélité à Lothaire. Ce jeune prince, voyant la guerre éclater entre son père et ses frères, amena avec lui le souverain Pontife en Germanie, pour qu'il essayât de travailler à une réconciliation. En même temps, Agobard écrivait à Louis le Débonnaire pour l'exhorter à recevoir le Pape comme il le devait et à se rendre à ses avis. Les intentions du souverain Pontife étaient dénaturées; les prélats français, fidèles à l'empereur, oubliaient même le respect dû à la papauté, et entretenaient les préventions de leur maître. Grégoire IV les en reprit avec une juste sévérité, et leur reprocha même d'avoir violé leurs serments à l'exemple de Louis. On connaît l'épisode du *Champ du Mensonge*. Le Pape, mal accueilli et voyant l'inutilité de ses démarches, retourna au camp des princes. La nuit suivante, le vieil empereur, abandonné de tous ses partisans, se livrait à la

merci de ses enfants. De l'avis du Pape et de tout le monde, il est déclaré déchu et conduit dans un monastère par Lothaire. Sur la demande de ce dernier, les évêques, au nombre desquels est Agobard, réunis à Compiègne sous la présidence d'Ebbon, archevêque de Reims, décident que l'ex-empereur sera soumis à la pénitence publique. Elle lui fut imposée, avec grand appareil, dans l'église de Notre-Dame de Soissons, après qu'on lui eut, à force d'instances, arraché l'aveu des fautes de sa vie. C'était revenir sur un passé déjà expié dans l'assemblée d'Attigny. Chacun des prélats qui prirent part à cet acte de rigueur excessive, dressa et remit à Lothaire une relation sommaire de ce qui se passa dans cette circonstance et, de ces relations particulières, on composa une sorte de procès-verbal. On a la relation d'Agobard et la relation collective qu'il signa avec les autres. On voit, par ces documents, que les évêques n'ont point entendu déposer l'empereur, comme on l'a dit, mais uniquement l'exhorter à réparer les fautes de sa vie en acceptant les pratiques de la pénitence publique. Le malheureux Louis était plus incapable que coupable. On le plaignit; et bientôt s'opéra une réaction en sa faveur. Les frères de Lothaire, indignés, se levèrent pour délivrer leur père; celui-ci reprit les insignes de la dignité impériale. Lothaire se hâta de retourner en Italie, battit les généraux de son père qui l'attaquèrent, prit et brûla Châlons. Les armées allaient encore se rencontrer dans le Maine. Le sage et généreux Vala intervint, comme il avait déjà fait, pour arrêter l'effusion du sang, et plus heureux cette fois, il réconcilia le père avec ses fils.

Agobard, pendant cette guerre, avait fui en Italie avec saint Bernard, évêque de Vienne, et la plupart des autres partisans de Lothaire. L'assemblée de Thionville, réunie au mois de février 835, condamna l'acte de Compiègne, et déposa les évêques qui y avaient pris part. Ebbon seul comparut et ne fut pas traité avec plus de ménagement qu'il n'en avait eu pour l'empereur; aussi le Pape refusa-t-il de sanctionner une déposition régulièrement prononcée. Dans une autre assemblée, tenue l'été suivant à Stremiac, aux environs de Lyon, on traita de nouveau la question des sièges vacants de Lyon et de Vienne, mais sans rien conclure; Agobard et Bernard refusaient toujours de comparaître.

Enfin les empereurs, d'un commun accord, rappelèrent les deux prélats dans leurs diocèses. Le saint archevêque de Lyon rentra dans sa cathédrale le premier dimanche de Carême. Avant de remonter sur son siège, il reçut publiquement l'absolution des censures ecclésiastiques, réparant ainsi la faute qu'il avait commise, l'unique qu'on ait jamais eu à lui reprocher, faute purement politique, où l'entraînèrent les considérations de l'ordre le plus élevé et les intentions les plus pures.

Rentré dans les bonnes grâces de Louis le Débonnaire, Agobard l'accompagna pendant l'hiver, en 840, à Poitiers, où les mouvements insurrectionnels des peuples de l'Aquitaine et les fréquentes invasions des Normands réclamaient sa présence. Bientôt le vieil empereur apprit que Louis, roi de Bavière, indigné d'un nouveau partage de l'empire, a pris les armes sur les bords du Rhin. Il partit, après avoir chargé Agobard d'une bien difficile mission d'apaisement et de réorganisation dans l'Aquitaine. Le saint prélat, le 6 juin suivant, se trouvant à Saintes, couronna par une mort précieuse devant Dieu, vingt-sept années d'épiscopat, et une vie tout entière dépensée au service de Dieu et de la patrie.

L'Eglise de Lyon, ainsi que nous l'avons dit, lui a décerné le culte des saints. Quand Feller dit que saint Agobard est honoré surtout en Saintonge, il est permis de croire qu'il a été mal informé. Quoi qu'il en soit, son nom mérite de n'être pas oublié dans une contrée qu'il a sanctifiée par les derniers moments et le sacrifice de sa vie.

ÉCRITS DE SAINT AGOBARD

Comme évêque et comme homme politique, Agobard joua un rôle important; comme théologien et canoniste, ses écrits seuls suffiraient pour immortaliser sa mémoire. La découverte en fut faite, en 1606, par Papire Masson, qui en publia la première édition. Baluze publia la seconde en 1666. C'est celle que M. l'abbé Migne a reproduite en tête du tome 104 de son Cours complet de Patrologie.

Nous avons de saint Agobard :

Trois écrits de théologie, à savoir une réfutation de l'hérésie nestorienne, renouvelée à Lyon par Félicité d'Urgel; un traité sur le culte des icônes, une des vives préoccupations de l'Eglise gallicane dans ce temps-là; une série de questions sans enchaînement en réponse à des attaques dirigées contre un de ses ouvrages.

Quatre écrits pour combattre divers abus et superstitions, savoir une lettre à Louis le Débonnaire contre la loi burgunde autorisant le duel en justice; une instruction contre les épreuves judiciaires appelées jugements de Dieu; la réfutation d'une croyance absurde sur la grêle et les tempêtes; une réponse à l'archevêque de Narbonne, qui l'avait consulté sur des cas pathologiques fort singuliers.

Cinq écrits sur la pernicieuse influence du judaïsme à Lyon, savoir deux lettres à de hauts personnages de la cour impériale; deux lettres à l'empereur lui-même; une lettre à Nébridius de Narbonne. Il y a là des preuves curieuses de la surprenante puissance dont jouissaient les Juifs au sein de la société chrétienne.

Trois écrits de discipline, savoir un traité de l'usage des biens ecclésiastiques; un autre de la dignité et des droits du sacerdoce; un dernier, qui est une lettre contenant des avis à ses clercs et à ses moines sur la manière d'exercer le sacré ministère.

Trois écrits sur la liturgie un premier intitulé *De la divine Psalmodie*; un second, plus étendu, presque sur le même sujet, intitulé *De la correction de l'Antiphonaire*; un dernier, qui est dirigé contre Amalaire, l'auteur du livre des *Offices ecclésiastiques*.

Cinq écrits qui ont trait à la politique; une lettre à un comte du palais sur la triste situation de la chose publique; une première lettre à Louis le Débonnaire, pour lui rappeler la fidélité due à des engagements constitutionnels; une seconde lettre au même, pour lui représenter la déférence due par les puissances du siècle à l'autorité du souverain Pontife; un manifeste aux peuples de l'empire sur la déchéance de Louis le Débonnaire; un récit de la pénitence publique imposée à ce prince.

Enfin, trois écrits de nature diverse le premier est un discours ou sermon prêché par l'archevêque à son peuple; le second est la préface d'un opuscule moral et ascétique; le dernier est ce petit poème qu'il composa à l'occasion de la translation des reliques de saint Cyprien.

Dans : Les Petits Bollandistes : *Vies des saints*, tome 6